
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2010-2011

28 SEPTEMBRE 2010

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2010(1)

—

AVIS

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ENFANCE, DE LA RECHERCHE, DE
LA FONCTION PUBLIQUE ET DES BÂTIMENTS SCOLAIRES
PAR **MME OLGA ZRIHEN.**

—

(1) Voir Doc. n°116 (2009-2010) n°1 à 6.

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé de M. le ministre Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique	3
2	Discussion générale et examen des articles et tableaux budgétaires relevant de la compétence de la commission	4
3	Votes	7
ANNEXE : STATISTIQUES SUR L'OCCUPATION DES PERSONNES HANDICAPÉES À LA DATE DU 31.12.2009		8

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission a examiné au cours de sa réunion du 28 septembre 2010(2) le projet de décret contenant l'ajustement du budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2010 (doc. n° 116 (2009-2010) n° 1) – partim pour ce qui concerne ses compétences.

1 Exposé de M. le ministre Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique

M. le ministre Nollet déclare que c'est pour lui un plaisir et un honneur de présenter aux membres de la Commission le budget ajusté 2010 concernant ses compétences.

Il signale les quelques éléments qui suivent. Certains commissaires auront constaté, à la division organique 6 – Cabinets ministériels, une diminution de 68.000 EUR qui contribue aux charges des cabinets ministériels dissous. Il ajoute que l'idée est de rester sous la règle des 15 % au sein même de l'enveloppe.

A la division organique 11- Affaires générales – Secrétariat général, les ajustements nécessaires ont été effectués. Les différentes enveloppes permettront de couvrir les frais de personnels jusqu'à la fin de l'année, en ce compris les rémunérations liées au saut d'index.

Un effort particulier a également été réalisé en matière d'audit de la fonction publique, en lien

(2) Ont participé aux travaux de la Commission :

M. Senesael (Président), M. Tachenion, Mme Zrihen, M. de Saint Moulin, Mme Bertouille, Mme Cornet, Mme Reuter, M. Dupriez, M. Tiberghien, M. Prevot, Mme Servaes

Ont assisté aux travaux de la Commission :

Mme Cassart-Mailleux, M. Crucke : membres du Parlement
M. Nollet, Vice-Président et Ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique

M. Monniez, directeur de cabinet adjoint de Monsieur le ministre Nollet

Mme Bex, directrice de cabinet adjointe de Monsieur le ministre Nollet

M. Renaville, directeur de cabinet adjoint de Monsieur le ministre Nollet

M. Soumeryn, conseiller au cabinet de Monsieur le ministre Nollet

M. Ponchau, conseiller au cabinet de Monsieur le ministre Nollet

M. Remacle, conseiller au cabinet de Monsieur le ministre Nollet

Mme Crucke, collaboratrice au cabinet de Monsieur le ministre Nollet

M. Cordonnier, expert du groupe PS

Mme Destrée-Laurent, experte du groupe MR

M. Van Lint, secrétaire politique du groupe ECOLO

Mme Royo, experte du groupe cdH

avec le plan API que le Secrétaire général du Ministère de la Communauté française avait présenté en commission.

Un montant additionnel de 250.000 EUR est octroyé à l'ASBL « Service social » afin de couvrir intégralement la charge de l'assurance maladie conformément à l'application du protocole du secteur 17. Différents transferts budgétaires de moindre importance ont aussi été réalisés dans le cadre du dossier de la réorganisation du Ministère de la Communauté française.

Concernant les implantations immobilières, l'élément le plus significatif est la constitution d'une provision visant à couvrir les montants dus, quoi que pas encore entièrement enrôlés en matière de précompte immobilier. Il s'agit d'un montant de 3.061.000 EUR correspondant au montant dû à la Région de Bruxelles-Capitale pour les trois dernières années, en vue de rattraper le retard de paiement.

Concernant la division organique 19 – Enfance, M. le ministre Nollet déclare que tous les commissaires auront noté positivement l'augmentation de la dotation allouée à l'ONE, c'est-à-dire 1.745.000 EUR.

Un montant de 75.000 EUR est affecté par transfert interne pour couvrir la hausse des charges patronales et un montant de 1.670.000 EUR de dotations complémentaires a également été affecté. Il signale que ces dotations passeront à un montant de 5.000.000 EUR dès l'initial 2011.

Des moyens supplémentaires seront utilisés pour partie pour mettre en œuvre des politiques que l'on ne pensait plus pouvoir mettre en œuvre. Sont visés en particulier : 393.000 EUR pour l'accueil extra-scolaire ; 57.000 EUR pour les centres de vacances ; 125.000 EUR pour les haltes garderies et pour partie à des politiques nouvelles, notamment les 10 % d'augmentation des subventions de fonctionnement pour les Ecoles de devoirs. Le complément principal est constitué par le Plan cigogne II, à savoir un montant de 995.000 EUR en plus des 12.000.000 EUR déjà accordé à l'initial 2010.

A la division organique 44 – Bâtiments scolaires, il n'y a pas de modification notable.

Concernant la division organique 45 – Recherche scientifique, M. le ministre Nollet met en évidence l'adaptation décrétable des allocations budgétaires de subventionnement au FRIA et autres fonds.

2 Discussion générale et examen des articles et tableaux budgétaires relevant de la compétence de la commission

Concernant la division organique (DO) 19 – Enfance, **Mme Bertouille** interroge M. le ministre Nollet sur l'avenant n° 5 du contrat de gestion de l'ONE et demande quelle est la part de la dotation de la Communauté française qui sera prise en fonds propre par l'ONE.

Concernant l'ONE, elle souhaite connaître l'évolution de l'informatisation des travailleurs médico-sociaux (TMS). Elle demande également des explications concernant l'indexation des traitements du personnel, tant pour l'ONE que pour les milieux d'accueil.

Concernant les accords qui doivent être pris dans le secteur du non-marchand, elle souhaite en connaître la situation.

Dans le cadre du Plan cigogne, elle souhaite entendre le ministre sur la diminution des dépenses et le retard d'ouverture du nombre de places d'accueil. Elle précise que la diminution du crédit est justifiée comme subvention d'équipement dans le cadre de la politique de l'enfance et que le crédit est jugé suffisant (AB 52.46.21).

Elle revient sur la problématique du dépistage auditif. Elle rappelle la problématique, à savoir que tout au long de la frontière linguistique, de nombreuses mamans francophones accouchent en Flandre où les dépistages auditifs ne sont pas réalisés en maternité mais par Kind en Gezin. Elle estime donc qu'il y a un millier d'enfants francophones qui ne sont pas dépistés. Elle pense qu'il serait bon de réfléchir à ce que l'ONE pourrait entreprendre dans ce domaine.

Concernant l'allocation de base (AB) 52.46.21 – Subvention d'équipement dans le cadre de la politique de l'enfance, **Mme Servaes** constate également que cet AB diminue par rapport à l'initial 2010 de 75.000 EUR. Dans le programme justificatif, il est stipulé que les crédits sont jugés suffisants. Elle s'interroge car sur le terrain de nombreuses associations d'accueil de la petite enfance trouvent qu'il y a énormément de besoins en matériel pédagogique. Elle demande pour quelle raison ces crédits alloués à l'initial 2010 n'ont pas été engagés. Elle demande s'il s'agit d'une procédure trop lourde ou s'il n'y a pas suffisamment de publicité pour diffuser l'information.

Concernant les haltes garderies, elle se réjouit de l'augmentation de 125.000 EUR qui va permettre de diversifier l'offre d'accueil pour rencontrer au mieux les besoins des parents. Elle de-

mande si ce montant est destiné à pérenniser les structures d'accueil ou plutôt à en créer de nouvelles.

Concernant l'accueil temps libre (AB 63.20.19), elle constate que M. le ministre Nollet a effectivement respecté ce qu'il avait dit lors d'une réponse à une question de Mme Goffinet. Elle s'en réjouit.

Concernant l'accueil extra-scolaire, elle remarque qu'un montant supplémentaire de 393.000 EUR a été dégagé. Etant donné qu'il s'agit d'une enveloppe fermée, elle demande comment ces crédits supplémentaires vont être utilisés. De nouveaux organismes vont-ils être subventionnés ou s'agit-il seulement de moyens complémentaires pour l'équipement pédagogique ou la rénovation des locaux ?

Concernant le Fonds d'amélioration des locaux de consultation, elle voit que l'AB reste inchangée, qu'aucun moyen budgétaire n'a été inscrit à l'initial 2010 et qu'aucun moyen n'est dégagé à l'ajustement. Le Gouvernement s'étant engagé dans la DPC à poursuivre la rénovation des locaux de consultation pour enfants, elle demande une explication sur le sujet. Cet objectif est-il postposé ? Peut-on escompter un changement à l'initial 2011 ?

Enfin, concernant le Plan cigogne qui est augmenté de 995.000 EUR, elle demande au ministre Nollet de lui préciser le nombre de places qui seront créées.

Concernant la DO 19 relative à l'Enfance, **Mme Zrihen** constate que dans le premier programme consacré à l'ONE, une augmentation de 1.745.000 EUR supplémentaire a été engagée. On peut donc en conclure que le Gouvernement est arrivé à un accord sectoriel positif. Certes, ce montant n'est pas très conséquent mais quoiqu'il en soit, il s'agit déjà d'un mieux dont elle peut se féliciter.

Par contre, concernant le second programme, à l'instar de Mme Servaes, elle estime que la diminution de 75.000 EUR est un peu interpellante. Il lui semble également que beaucoup de demandes de besoins pratiques émanent des acteurs de terrain. Elle demande s'il est possible de prendre le temps de réaliser une évaluation et un cadastre afin d'examiner si cette modification peut permettre de répondre aux besoins du terrain.

Enfin, concernant le Délégué général aux droits de l'enfant, elle se félicite de l'augmentation de 15.000 EUR de l'AB.

M. Prevot insiste sur l'importance de la re-

cherche en général et du FNRS en particulier. Il ne souhaite pas entrer dans les détails pour le moment, il y reviendra lors de prochaines discussions.

Concernant le volet du non-marchand, il constate une enveloppe supplémentaire à l'ajusté de 5.000.000 EUR, ce qui constitue une très bonne nouvelle. Concernant le refinancement de ce secteur, il signale qu'on ne connaît pas à ce stade les montants qui seront attribués en année pleine. Il souhaite savoir ce qu'il en est de la répartition et de l'utilisation de cette enveloppe au sein du secteur non-marchand. Comment se ventilera-t-elle entre les différents secteurs, notamment entre le secteur socio-culturel et le secteur socio-sanitaire ?

Parallèlement, il demande où en sont les négociations des nouveaux accords sectoriels entre les syndicats et les employeurs.

Dans le cadre de la DO 11 – Affaires générales – Secrétariat général, **M. Tachenion** observe que le saut d'index prévu au départ par le Bureau du plan courant octobre avait pour conséquence une indexation pour le mois de décembre. En terme de prévisions budgétaires, il estime que la gestion est donc plus délicate. Il s'étonne que ce mouvement n'ait pas pu être anticipé de manière plus adéquate par les experts du Bureau du plan afin de coller à la réalité.

Concernant la réduction de la dotation du personnel statutaire et autres, il enregistre une diminution de 2,4 millions d'EUR pour les agents statutaires et une diminution de 3,2 millions d'EUR pour les autres membres du personnel. Il présume que ces montants doivent être imputés à une surévaluation de la dotation initiale ou à des départs naturels. Il demande une explication.

M. Tiberghien remarque que les prévisions des montants en vue des accords du non-marchand sont une priorité, aussi bien à la Région wallonne qu'à la Communauté française.

Comme l'avait annoncé le ministre Nollet, il a également pointé des moyens supplémentaires pour les Ecoles de devoirs, ce qui constitue une priorité concrète aujourd'hui. De plus, elles seront apparemment encore renforcées dans le cadre du budget suivant.

Par ailleurs, il pense qu'il faut être très attentif à la pénurie de médecins au sein de l'ONE. C'est un problème récurrent sur lequel des solutions devront être trouvées, comme par exemple des incitants afin de faire revenir les médecins dans les consultations de l'ONE.

Il insiste sur l'importance de l'employabilité des personnes handicapées dans la fonction pu-

blique qui doit rester une priorité. Il sait que les chiffres s'améliorent et pense que c'est également par des incitants que l'on pourra augmenter l'employabilité. A son sens, la fonction publique doit être exemplaire dans ce domaine afin de soumettre le secteur privé à des obligations.

M. le ministre Nollet répond que, concernant le non-marchand, un amendement a été déposé en commission du Budget. Le Gouvernement a provisionné une enveloppe dont le montant est de 5 millions d'EUR et de 5 millions 350 000 EUR si l'on intègre l'amendement.

Il déclare que les négociations avec les organisations syndicales sont encore en cours et qu'il ne peut donc pas donner la ventilation et la projection précises sur les années à venir. Le Gouvernement a convenu que ce montant sera dégagé pour l'année 2010 et il se concertera avec ses collègues du Gouvernement wallon, Mme la ministre Tillieux ainsi que M. le ministre Antoine.

La diminution de l'AB 52.06.21 est liée aux moindres demandes. Il précise que le Gouvernement évalue l'arrêté « infrastructure » avec le terrain. Certaines fédérations ont donné comme consigne d'attendre le nouvel arrêté avant de déposer des demandes. Cependant, il est clair que le besoin est immense et qu'il faudra définir des priorités (géographique, type de public accueilli, ...).

Concernant la fonction publique et la réévaluation des allocations de base destinées à la rémunération des agents du Ministère, il précise que le montant a été affiné avec l'Administration et l'Inspection des finances. Les montants ont été définis à cadre constant. Il n'y a pas de plan particulier pour le personnel. Il ajoute que, dans le cadre du système d'enveloppe actuellement en place au Ministère, deux tiers des montants disponibles pour l'engagement de nouveaux agents sont utilisés par chacune des directions générales elles-même, et que le tiers restant est consacré à un rééquilibrage. Ainsi, un engagement de 38 personnes a été décidé dans le cadre de ce tiers pour affecter les agents dans des services jugés prioritaires.

Concernant le saut d'index, il signale qu'un amendement a été déposé en commission du Budget et permet de couvrir trois mois d'indexation. Le travail de monitoring réalisé en collaboration avec le Ministère et l'Inspection des Finances montre que le Gouvernement aura largement les moyens de couvrir l'ensemble des besoins liés à la rémunération des agents du Ministère, y compris en terme d'indexation. Il ajoute que lorsque le Gouvernement a discuté du budget ajusté en juillet 2010, il ne connaissait pas le dernier saut d'index.

Les membres du personnel qui sont déclarés comme personnes handicapées dans la fonction publique sont d'environ 1 %. Toutefois, M. le ministre Nollet met en évidence une difficulté : que toutes les personnes acceptent d'être recensées comme telles. Une réflexion est également menée sur la durée de présence des personnes handicapées dans la fonction publique (voir annexe).

Concernant la pénurie de médecins, il déclare que le principal problème est que l'ONE est en première ligne pour subir les effets néfastes du *numerus clausus*. Il ajoute que les consultations de l'ONE, qui étaient une porte d'entrée vers une nouvelle patientèle, ne sont plus considérées comme telles par les jeunes médecins. Il place cette réflexion en lien avec les déclarations de Mme Onkelinx, ministre de la Santé, sur la suppression des quotas. Par ailleurs, une discussion a été menée avec le Collège des médecins de l'ONE le mois dernier afin de connaître leurs priorités mais aussi la manière d'informer les étudiants en médecine du rôle et de l'importance de la médecine préventive.

Concernant le dépistage auditif, il s'engage à demander à l'ONE un rapport et à le transmettre aux membres de la Commission.

Mme Bertouille rappelle qu'un accord avait été trouvé avec Kind en Gezin mais que les mères francophones ne se rendent pas aux consultations. Il s'agirait donc d'inclure le dépistage auditif au sein de l'ONE mais ce dernier a un coût.

Concernant les moyens complémentaires octroyés à l'ONE, M. le ministre Nollet précise que les montants consacrés aux haltes garderies consistent à pérenniser les haltes existantes. A ce stade, il n'y a donc pas de création de nouvelles haltes accueils.

Par contre, concernant les Ecoles de devoirs, il s'agit bien d'une augmentation nette de 10 % des subventions de fonctionnement. Est-ce que les Ecoles de devoirs accueilleront plus de public ? Il répond que c'est possible. Il ajoute que les Ecoles de devoirs souhaitaient que la distribution supplémentaire soit octroyée par un forfait renforcé de telle sorte que les petites structures bénéficient aussi de l'augmentation des moyens.

Concernant l'accueil extra-scolaire, l'idée est d'augmenter les subsides et de tenir compte de l'évolution des programmes des contrats locaux pour l'enfance.

Concernant le volet Cigogne complémentaire, il ne peut pas encore dire le nombre de places qui seront créées car cela dépendra des engagements pluriannuels et des structures qui accueilleront ces places. L'ONE lui signale que le chiffre de 200

places devra être affiné.

M. Monniez, directeur de cabinet adjoint, ajoute que le décompte n'est pas encore effectué sur les 2000 places puisque l'ONE termine actuellement son trimestre budgétaire. Par contre, toutes les places doivent être ouvertes pour le début de l'année prochaine sauf à considérer qu'elles auront des pénalités. Le dernier décompte dans l'état des réalisations sur les fiches trimestrielles permet de constater que 2000 places ont été atteintes. Le chiffre de 200 sont des places additionnelles qui font partie de la réserve, des places recevables mais non retenues dans le cadre du précédent appel à projet.

Concernant l'informatisation des TMS, M. le ministre Nollet indique que l'ONE s'appête à lancer le marché public. Cependant, le point n'est pas encore passé à l'ordre du jour du conseil d'administration de l'ONE.

Concernant l'indexation, le budget de l'ONE la prend en considération sans augmenter le mali.

Concernant le Délégué général aux droits de l'enfant, les chiffres cités par la commissaire sont corrects mais sont de la compétence de M. le ministre-président Demotte.

Concernant l'avenant n° 5 au contrat de gestion, il indique que la répartition des montants est en lien avec le montant de 1.670.000 EUR que le Gouvernement a amené à l'ajusté pour remplir la partie de cet avenant. Il précise que l'avenant n'est pas encore finalisé et que le montant sur fonds propre de l'ONE est de 200.000 EUR. C'est à négocier.

Mme Bertouille prend acte que l'avenant au contrat de gestion de l'ONE est en cours de négociation et n'a pas encore été approuvé. Elle souhaite connaître les délais.

Par ailleurs, cette commissaire estime que les ouvertures de places doivent être une priorité en Communauté française. Elle pense que le Gouvernement avait annoncé l'ouverture de 2900 places dans le cadre du budget 2010 alors que le ministre annonce aujourd'hui 2000 places. Elle souhaite obtenir un éclaircissement. Un montant de 12 millions d'EUR avait été annoncé pour l'ouverture de 2972 places, comme indiqué dans le rapport d'activités de l'ONE.

M. le ministre Nollet précise qu'il restait 2000 places subventionnées à ouvrir sur un total de 2900 places.

L'avenant au contrat de gestion de l'ONE n'a pas encore été conclu car il est fonction des moyens supplémentaires qu'il pouvait dégager à

l'ajusté. Il rappelle : 393.000 EUR pour l'accueil extra-scolaire, 57.000 EUR pour les centres de vacances et 125.000 EUR pour les haltes garderies. L'ONE sait donc maintenant à quoi s'en tenir.

La discussion générale et l'examen des articles et tableaux budgétaires relevant de la compétence de la commission sont clos.

3 Votes

Conformément à l'article 67, § 5 du règlement, la commission de l'Enfance, de la Recherche, de la Fonction publique et des Bâtiments scolaires recommande par 8 voix contre 3 l'adoption par la commission des Finances, de la Comptabilité, du Budget et du Sport du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2010.

Il est fait confiance au Président et à la rapporteuse pour la rédaction du présent avis.

La rapporteuse,

O. ZRIHEN

Le Président,

D. SENESAEL

**ANNEXE : STATISTIQUES SUR L'OCCUPATION DES PERSONNES
HANDICAPÉES À LA DATE DU 31.12.2009**

**STATISTIQUES SUR L'OCCUPATION DES PERSONNES
HANDICAPEES A LA DATE DU 31.12.2009**

Numéro de document : USET316

7 juin 2010

ULIS

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

LEGENDE

ENSMIN	Pour l'Ensemble du Ministère
SG	Secrétariat général
AGI	Administration générale de l'Infrastructure
AGAJSS	Administration générale de l'Aide à la Jeunesse, de la Santé et du Sport
AGPE	Administration générale des Personnels de l'Enseignement
AGERS	Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique
AGC	Administration générale de la Culture

**Nombre de personnes handicapées occupées au 31.12.2009
par le Ministère de la Communauté française**

	Niveau 1	Niveau 2+	Niveau 2	Niveau 3	Total
ENSMIN	0	0	0	0	0
SG	3	2	1	3	9
AGI	0	1	0	0	1
AGAJSS	2	3	3	12	20
AGPE	1	0	3	8	12
AGERS	2	0	1	1	4
AGC	1	0	4	5	10
Total MCF	9	6	12	29	56

CORPS INTERMINISTERIEL DES COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT

**Nombre de personnes handicapées occupées au 31.12.2009
par le Corps interministériel des Commissaires du Gouvernement**

Niveau 1	Niveau 2+	Niveau 2	Niveau 3	Total
0	0	0	0	0